

Colloque de l'ASRDLF (Association de science régionale de langue française)
25, 26 et 27 août 2008 - UQAR, Rimouski (Québec, Canada)

La langue comme facteur de développement régional
Une lecture économique-institutionnelle de la territorialité et du multilinguisme dans
l'évolution du secteur financier en Suisse

Till J. A. Burckhardt*

Résumé

La communication veut démontrer l'importance des variables linguistiques et institutionnelles dans la dynamique de la polarisation territoriale du secteur financier suisse. L'étude aborde les principales questions méthodologiques posées par l'introduction de variables linguistiques dans un contexte économique-institutionnel et présente la littérature couvrant ce domaine d'analyse. L'émergence de la place possible a été rendue possible par la coïncidence de plusieurs variables politiques, linguistiques, territoriales et juridiques. Dans les dernières années ce cadre institutionnel a changé radicalement en lançant des nouveaux défis pour garantir la compétitivité de la place financière suisse. La plupart des études et des recommandations se limitent à la discussion du cadre politique et juridique. Cependant, une meilleure compréhension des enjeux liés aux implications linguistiques de la gouvernance d'entreprise et de la gouvernance territoriale pourrait résulter très utile pour l'adoption de politiques publiques efficaces.

Observatoire Économie-Langues-Formation
Université de Genève
40, boulevard du Pont d'Arve
1211 Genève 4
Suisse

Courriel : till.burckhardt@eti.unige.ch

Mots-clés : institutions, langue, territoire, Suisse, secteur financier.

Classification JEL : B52, G30, R11.

* Observatoire « Economie-Langues-Formation », Université de Genève, Suisse.

L'auteur remercie Michele Gazzola, François Grin, Fiorenza Ratti, Remigio Ratti, Claudio Sfreddo et François Vaillancourt pour les commentaires très utiles.

L'auteur assume toute la responsabilité en cas d'erreurs ou lacunes.

Introduction

D'après un mythe très répandu, les Suisses parleraient tous quatre langues et travailleraient tous dans des banques. Derrière ces mythes se cachent deux éléments institutionnels caractéristiques de la réalité suisse contemporaine : le multilinguisme et la performance de la place financière.

L'aspect exceptionnel du paysage linguistique suisse est de rassembler quatre langues officielles, dont trois sont parlées en tant que langue maternelle par environ 240 millions de locuteurs natif dans le monde, dont la grande majorité réside dans les pays européens avoisinants. Ces langues ainsi que le romanche ne sont pas parlées indistinctement dans l'ensemble du pays mais dans des territoires bien définis.

La place financière suisse doit faire face à une compétition accrue au niveau mondiale et à une mutation profonde du secteur d'activité. Tout d'abord, les institutions suisses doivent réagir à la forte compétition déclenchée par l'émergence de nouvelles places comme Dublin, Luxembourg ou, au niveau mondial, Singapour. En outre, la mondialisation des marchés financiers présente des nouveaux défis comme l'apparition de nouvelles branches de la finance et l'émergence de nouvelles puissances économiques géographiquement, culturellement et linguistiquement très lointaines de la réalité helvétique.

Compte tenu de ces évolutions il est possible de s'interroger sur le rôle joué par la gouvernance linguistique dans la promotion de la place financière en se focalisant sur le caractère spécial des institutions territoriales de la Confédération.

Après avoir proposé un cadre méthodologique pour aborder le sujet (1) il sera possible de discuter quelques hypothèses par la présentation de la littérature scientifique dans le domaine de l'économie des langues (2) pour présenter enfin quelques hypothèses sur le rôle de la gouvernance linguistique dans la promotion économique du pays (3).

1. Méthodologie de recherche

Contrairement aux principaux indicateurs utilisés dans l'économie nationale, il n'existe aucun indice internationalement reconnu pour restituer quantitativement et qualitativement les attributs linguistiques d'une population. Cette section s'intéresse aux implications méthodologiques liées à l'introduction de variables linguistiques dans le contexte de l'économie institutionnelle. Après avoir identifié et défini les domaines d'analyse et présenté le contexte économique étudié il sera possible de présenter la démarche d'analyse qui caractérisera la suite de ce travail.

1.1 Les variables linguistiques dans un contexte économique-institutionnel territorial

En se fondant sur la définition de North (1990, p. 3) qui définit les institutions comme « les règles du jeu dans une société ou, plus formellement, les contraintes inventées par l'homme qui donnent forme aux interactions humaines », il est possible d'interpréter la langue comme une variable institutionnelle. Dans le cadre de la théorie de la *nouvelle économie institutionnelle*, les institutions ont comme objectif d'assurer des constitutions cadres dans l'interaction entre les individus. Les organisations sont des rassemblements d'individus poursuivant un même but qui peuvent vouloir changer le fonctionnement des institutions

pour les rendre plus avantageuses (North 1990, p. 5). Dans un contexte de diversité linguistique, la réglementation sur l'usage des langues peut être considérée comme un élément de gouvernance territoriale (cf. Grin 2005).

Par ailleurs, l'approche institutionnelle de l'économie peut fournir un cadre d'analyse cohérent pour l'étude des variables linguistiques. Trouvant ses origines dans la théorie des coûts de transactions de Coase (1937), l'intérêt pour le rôle des institutions s'est développé pour répondre aux implications des principales théories économiques fondées sur l'asymétrie d'information dont Stigler (1961), Akerlof (1970), Spence (1973) et Stiglitz (1979) ont été les principaux promoteurs. En tant que principal outil de communication, la langue peut être un facteur explicatif de certaines imperfections du marché et du développement économique territorial (Burckhardt 2007).

Or, l'étude de variables linguistiques dans l'analyse économique reste un phénomène relativement marginal. D'après une définition de Grin (2003, p.16), l'économie des langues « utilise des concepts et des instruments propres à la science économique dans l'étude de relations qui comportent des variables linguistiques ». Plus qu'une discipline elle représente un domaine d'intérêt rassemblant une grande variété d'approches et de méthodologies.

1.2 Les finances internationales : un marché déterritorialisé ?

La « fin des territoires » (Badie 1995) est une métaphore pour décrire les effets déclenchés par les évolutions politiques et institutionnelles ainsi que par les avancées dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La finance est l'un des secteurs économiques où les effets de cette mutation ont été les plus évidents. La fin du système des changes fixes Bretton Woods en 1973, le nombre croissant de traités de libre échange, la création de l'union économique et monétaire européenne, l'intégration dans les marchés financiers internationaux de pays d'Europe centrale et orientale et le décollage économique de nombreux pays en développement ont contribué à créer de nouveaux marchés pour les investissements de capitaux à l'étranger. Ce processus a été facilité par les nouvelles technologies de l'information et de la communication qui ont contribué à une baisse considérable des

1.3 Démarche d'analyse

L'objectif de la présente étude est celui de suggérer comment des variables linguistiques peuvent expliquer le succès de la place financière suisse au niveau européen et de proposer des méthodologies pour fournir une démonstration empirique des hypothèses. La littérature traitant de variables linguistiques dans des modèles économiques sera passée en revue en mettant en évidence les implications du lien entre langue et territoire.

Sur la base de ces résultats il sera possible de commenter le paysage linguistique de la Suisse et son encadrement institutionnel et de formuler des hypothèses qui permettraient d'évoquer l'incidence des déterminants linguistiques sur l'organisation territoriale du système bancaire suisse et préconiser quelles politiques publiques d'aménagement linguistique pourraient créer des incitations pour le développement de la place financière suisse.

La réalisation d'une étude empirique sur ce sujet implique la création d'une base de données par des enquêtes quantitatives et qualitatives auprès des acteurs économiques concernés.

2. Revue de littérature

De manière générale les politiques linguistiques font l'objet de débats de nature juridique, culturelle ou éducative, mais rarement de considérations de type économique (Grin 2005). Cette section étudie d'abord les approches qui permettent d'intégrer des variables linguistiques dans le raisonnement économique. Ensuite, elle s'intéresse aux rémunérations des compétences linguistiques dans le marché du travail. Enfin, elle présente le rôle que la langue peut exercer dans la définition de politiques publiques.

2.1 Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la diversité linguistique

Le problème principal relatif à la restitution de variables linguistiques dans la science économique est lié à la complexité de traduire en chiffre les compétences linguistiques, notamment en langues étrangères et à l'absence de bases de données fiables et comparables pour réaliser des enquêtes quantitatives et qualitatives sur l'offre et la demande pour des compétences linguistiques dans un système économique.

Le premier modèle connu pour calculer la diversité linguistique et ses implications est a été développé par Greenberg en 1956. Il se fonde sur un indice de diversité mesurant la probabilité que deux individus ne parlent pas la même langue qui peut être corrigé par un facteur de ressemblance qui tient compte de l'intelligibilité d'une langue pour des locuteurs d'un idiome ayant une forte ressemblance.

N'ayant pas trouvé des domaines d'application dans l'immédiat, le modèle de Greenwald a été adapté pour étudier les conflits ethniques dans des territoires contestés à travers l'indice de fractionnalisation ethnolinguistique (ELF) de Taylor et Hudson (1972). Il est intéressant de constater comment un indice qui à l'origine était conçu pour mesurer les capacités communicationnelles dans une communauté multilingue a été appliqué pour mesurer les différences ethniques. Ceci peut s'expliquer par le contexte historique et politique de l'époque : en pleine période d'émancipation de la communauté afro-américaine l'attention était complètement tournée vers les discriminations ethniques qui conditionnaient considérablement le système économique américain et se situent dans la lignée de l'économie de la discrimination initiée par Becker (1957).

Dans l'Union Européenne l'usage de ces instruments résulte moins utile en raison de la territorialité des langues et la faible mobilité interrégionale des travailleurs. Les enjeux actuels de la diversité linguistique sont d'un côté la protection de langues régionales menacée par l'extinction et la gouvernance du multilinguisme à l'échelle de l'Union européenne.

L'enjeu principal de l'Union européenne est celui de garantir un traitement équitable de ses citoyens. L'objectif est celui de rendre les informations accessible au plus grand nombre de citoyen au moindre coût. S'agissant d'une réalité en voie de constitution, on retrouve à la fois des modèles statiques pour mesurer les compétences linguistiques de l'Union européenne aujourd'hui, mais également des modèles dynamiques vouées à estimer les développements futurs.

Le multiplicateur linguistique et l'indice de désaffranchissement ont été introduits par Ginsburgh et Weber (2005) pour calculer la capacité d'une langue à rejoindre une partie de la

population. Le multiplicateur linguistique est un facteur qui multiplie la population de langue maternelle pour arriver à l'ensemble de la population qui connaît la langue. L'indice de désaffranchissement permet de calculer la part de la population qui ne comprend pas une langue ou un groupe des langues. L'application de l'indice de désaffranchissement permet par exemple de mesurer la partie de la population qui n'est pas en mesure de comprendre un texte ou un discours disponible en plusieurs langues et, par conséquent, de quantifier les effets d'une traduction. Il est calculé en faisant la somme de la population qui maîtrise chacune des langues et en soustrayant la partie qui en maîtrise deux ou plus. Par conséquent, une traduction ne permet pas nécessairement d'élargir le public de façon proportionnelle au nombre de locuteurs. À titre d'exemple, le portugais compte un nombre de locuteurs inférieur d'environ un tiers par rapport au néerlandais dans l'Union européenne. Cependant, si le texte était écrit en anglais à l'origine, l'indice de désaffranchissement diminuera de façon plus substantielle si la traduction est proposée en portugais, car la proportion des Européens de langue maternelle néerlandaise maîtrisant l'anglais est environ quatre fois plus élevée par rapport à la population lusophone d'après les indicateurs Eurobaromètre (2005).

Le modèle de Selten et Pool (1991) présente un intérêt particulier. En effet, il définit par la théorie des jeux quelles stratégies devraient adopter les individus dans leur choix d'apprentissage de langues étrangères pour maximiser leurs capacités communicationnelles. Toujours en lien avec la théorie des décisions on retrouve le modèle bien plus simple de Van Parijs (2004), qui propose une explication des dynamiques des langues en Europe fondée sur le principe du maxi-min. En absence de contraintes linguistiques extérieures, comme, par exemple, une loi ou un règlement intérieur, la langue parlée qui garantit une compréhension réciproque minimale entre le plus grand nombre de participant sera choisie comme langue de communication.

2.2. Compétences linguistiques et rémunérations

Une série de modèles économétrique vise à quantifier les différentiels salariaux et à en identifier les déterminants.

L'importance des compétences communicationnelles de la langue et de son rôle en tant qu'institution réapparaissent quelques ans après au Canada. Jusqu'aux années 1970 la population francophone occupait une position défavorisée en termes économiques par rapport à la population anglophone dans la province du Québec. Une étude plus approfondie des modèles de discrimination entre communautés linguistiques. Il s'agissait de voir si les discriminations entre communautés linguistiques étaient de type ethnique ou si elles étaient le résultat dues à l'absence de compétences communicationnelles nécessaires dans certaines situations.

Hočevar (1975) développe un modèle économique qui explique les différentiels salariaux entre communautés linguistiques par la demande pour des biens linguistiquement spécifiques. Les communautés linguistiques minoritaires souffrent du fait que toute une série de biens aux rendements croissants ne sont fournis que dans la langue majoritaire en se traduisant par des salaires plus faibles pour les travailleurs ayant seulement des compétences dans la langue minoritaire. Un modèle plus complexe (Sabourin 1986), intégrant l'option du multilinguisme définit un cadre d'analyse microéconomique pour expliquer les différentiels salariaux entre membres de communautés linguistiques différentes. Lang (1986) considère que les barrières communicationnelles peuvent également entraver la communication entre locuteurs de la même langue dans des formes vernaculaires différentes et explique les

différentiels salariaux entre les blancs et les noirs aux Etats-Unis par la difficulté de ces derniers à comprendre et s'exprimer en l'anglais standard.

Parmi les modèles économétriques d'analyse empirique on retrouve le modèle de Vaillancourt (1980), appliqué régulièrement à la population québécoise, et celui de Bloom et Grenier (1993) qui a trouvé de nombreux domaines d'application aux Etats-Unis. Les études empiriques tendent à démontrer que les approches fondées sur la langue comme capital humain arrivent à expliquer partiellement mais pas intégralement les différentiels salariaux (Vaillancourt 1991).

Si la plupart des théories économiques des langues ont été développées en Amérique du Nord pour expliquer les différentiels salariaux entre communautés ethno-linguistiques vivant sur un même territoire, c'est en Europe qu'on connaît les développements plus récents dans ce domaine. D'un point de vue territorial, l'Europe connaît traditionnellement un ancrage beaucoup plus fort entre une communauté linguistique et un territoire due à une mobilité interne relativement faible et à des institutions linguistiques territoriales très fortes. Par conséquent, les études s'intéressent surtout aux compétences en langues étrangères.

À travers, une enquête à grande échelle sur les compétences linguistiques et les salaires dans les différentes régions linguistiques en Suisse (Grin 1999), il a été possible de constater que les compétences en anglais sont mieux rémunérées par rapport aux compétences en français en Suisse alémanique alors qu'en Suisse romande les différentiels salariaux sont plus élevés pour les compétences en allemand par rapport aux compétences en anglais. D'après les résultats de l'étude, la connaissance de l'italien ne semble avoir aucun effet significatif sur le niveau des salaires.

2.3 Les politiques linguistiques et le développement économique territorial

En tant qu'instrument de promotion du développement économique, les politiques ont une double dimension. La première est celle de créer de l'offre en compétences linguistiques pour répondre à une demande donnée. La deuxième consiste à considérer que la demande est endogène et que des politiques linguistiques ciblées peuvent corriger des imperfections du marché.

L'approche des maxi-min de Van Parijs (2005) est orienté à privilégier des politiques publiques destinées à répondre aux contraintes du marché en garantissant un accès équitable à la langue anglaise. Considérant que l'anglais est parlé en tant que première langue étrangère par 38 % de la population européenne contre 14 % pour le français et pour l'allemand et que cet écart est destiné à se creuser dans les années à venir si on considère les compétences linguistiques des classes d'âge plus jeune, il serait ni efficace ni équitable d'entraver l'apprentissage de la langue de Shakespeare. D'après Van Parijs, cela contribuerait à creuser l'écart entre les couches éduquées qui peuvent se permettre d'améliorer leurs compétences en anglais et les couches défavorisées qui seraient victimes d'une discrimination linguistique dans les faits. La meilleure solution pour favoriser le multilinguisme au niveau européen serait de faciliter l'accès à des méthodes d'apprentissage de l'anglais conventionnelles et atypiques accessibles à toutes les classes d'âge et de toutes les couches sociales d'un côté tout en protégeant la diversité linguistique par des législations extrêmement strictes sur les langues locales au niveau territorial.

Grin (2005) met en garde contre les risques qu'une politique du « tout à l'anglais » aurait d'un point de vue économique. Contrairement à l'idée reçue que l'anglais puisse être utilisé comme langue neutre, il demeure la langue officielle de deux États-membres de l'Union européenne, l'Irlande et le Royaume-Uni, chiffré à au moins 10 milliards d'euros par an et des avantages sur le marché du travail pour les locuteurs natifs de cette langue et ne serait, par conséquent, pas équitable du tout. À la solution du « tout à l'anglais », il oppose deux scénarios alternatifs : l'apprentissage systématique de l'espéranto au niveau européen et un modèle plurilingue fondé sur l'enseignement systématique de plusieurs langues. Le scénario espérantiste présente les meilleurs avantages en termes d'efficacité et d'équité. En effet, aucun pays ne tirerait une rente du fait de maîtriser l'espéranto en tant que langue maternelle et s'agissant d'une langue artificielle particulièrement simple les coûts de son enseignement sont plus faibles. Le principal problème d'application de ce modèle est lié aux possibles résistances à apprendre une langue artificielle et aux difficultés d'introduire une langue de communication au niveau européen qui n'est initialement parlée que par un nombre très limité de personnes. Grin considère que cette option pourrait être réaliste, voire recommandable si elle fait l'objet d'un projet politique cohérent appliqué dans le long terme. Le deuxième scénario, plus réaliste dans le court et moyen terme est fondé sur le plurilinguisme. Il s'agit d'imposer l'apprentissage d'au moins deux langues étrangères parmi trois. Ce modèle est sans doute plus réaliste dans la moyenne période que l'apprentissage systématique de l'espéranto et présenterait l'avantage de diluer les effets de rente que l'apprentissage systématique d'une seule langue de l'Union aurait. En effet, même les locuteurs natifs d'une de ces trois langues devraient apprendre au moins l'une des deux autres car il est possible que son interlocuteur n'ait pas choisi la sienne. Par ailleurs, l'ensemble du marché de la pédagogie des langues et des compétences en langue maternelle bénéficierait à une population plus large. S'il est indéniable que ce système pourrait rapporter des avantages aux pays germanophones et francophones, son intérêt pour les autres pays serait assez limité.

La Suisse, qui n'adhère pas à l'Union européenne tout en se trouvant au milieu de son territoire et intégrée dans son système économique, serait nécessairement affectée par une politique linguistique au niveau européen. Actuellement, la principale caractéristique de la politique linguistique de la Suisse est une application assez rigide du principe de territorialité (Grin et Körth 2004, p. 69).

Le quadrilinguisme est l'un des aspects les plus caractéristiques du système institutionnel suisse et a fait objet de très nombreuses études et commentaires. Les éléments les plus marquants sont l'absence de communautés linguistiques proprement dites, une forte territorialisation des langues et la présence d'un système institutionnel et organisationnel fondé sur plusieurs échelons de pouvoir et une prise de décision consensuelle.

La Confédération, en réalité un État fédéral depuis 1848, est composé par 26 cantons, des entités fédérées largement autonomes. D'un point de vue linguistique dix-sept cantons sont entièrement germanophones, quatre entièrement francophones, trois bilingues allemand-français, un italophone et un trilingue allemand-italien-romanche. D'après le recensement de 2000, 63,7 % de la population résidente en Suisse utilisait l'allemand comme langue principale, 20,4 % le français, 6,5 % l'italien et 0,5 % le romanche. 8,9 % de la population utilisait des langues étrangères.

Par rapport au recensement de 1990, le recensement de 2000 enregistrait une hausse de la population francophone en termes absolus et relatif, une légère hausse de la population

germanophone, une baisse de la population italophone au niveau national mais qui s'explique essentiellement par l'assimilation des immigrants italiens dans les régions linguistiques germanophone et italophone. La seule flexion est enregistrée au sein de la population de langue romanche en baisse en termes absolus et relatifs.

Le romanche est déclarée comme langue principale par 35'095 personnes est la seule langue véritablement régionale en Suisse. Les autres langues nationales ont la caractéristique d'être partagées avec des millions de personnes dans le reste du monde dont une partie considérable dans les régions transfrontalières. Par rapport à d'autres expériences européennes, la politique des langues officielles en Suisse tend à favoriser une évolution de la langue en ligne avec les autres pays possiblement en participant à des conférences multilatérales en plûtôt que de définir une version des langues propre à la Suisse afin de garantir la communication avec les ressortissants des autres pays. L'obligation de s'exprimer en allemand standard dans les établissements scolaires et l'absence d'une reconnaissance officielle des dialectes alémaniques pourtant parlés quotidiennement par la presque totalité de la population germanophone peut être interprété comme une volonté politique de garder un instrument de communication privilégié avec le reste de la communauté de langue allemande.

Le principe de territorialité linguistique et de liberté d'expression est garanti par la constitution fédérale alors que la définition des politiques publiques en matière de langues ressort essentiellement de la compétence des cantons, responsables entre-autre des politiques d'éducation. Le principe de territorialité implique que même à l'intérieur d'un canton bilingue, la langue officielle est déterminée au niveau communal. Les citoyens n'ont droit d'accéder aux services publics, qu'ils soient municipaux, cantonaux ou fédéraux, que dans la langue officielle dans la commune en question. En conséquence, la mobilité interne des citoyens entre régions linguistiques est conditionnée par leur disponibilité de vivre dans une autre langue au moins dans leurs relations avec les institutions locales. À l'exception d'un nombre limité de communes, dont le plus grand est la ville de Bienne, la Suisse est un ensemble de collectivités territoriales unilingues.

En dépit de sa fragmentation territoriale et linguistique, la Confédération dispose d'un cadre institutionnel amplement accepté par l'ensemble de la population dont le fédéralisme et la démocratie directe sont les deux principaux piliers. Au cours des siècles, les cantons se sont dotés en pleine autonomie des institutions comparables qui leur permettent de se coordonner dans certains domaines de compétence et d'être en compétition dans d'autres. Les objectifs du système éducatif sont fixés au niveau fédéral, mais leur application est de compétence cantonale. L'organisation de l'enseignement des langues est déterminée par les cantons dont les priorités peuvent varier en fonction de leur situation géographique et de leur structure économique.

Pendant plus d'un siècle, l'allemand et le français étaient enseignés comme première langue étrangère en Suisse romande et respectivement en Suisse alémanique pour favoriser la cohésion nationale. L'enseignement du français, au moins à l'école primaire est de plus en plus contesté dans les cantons alémaniques. Par ailleurs, l'anglais est désormais la première langue étrangère enseigné dans un grand nombre d'établissements.

Dans les dernières années, l'enseignement des langues étrangères à l'école primaire a été objet de nombreux débats. Plusieurs initiatives parlementaires et populaires ont été proposées en faveur ou contre l'apprentissage avancé de l'anglais ou d'une langue nationale et ont

déclenché ainsi des vifs débats sur l'utilité économique des langues et sur leur rôle dans la promotion de l'unité nationale.

Ces résultats semblent conforter les développements récents dans plusieurs alémaniques, où la priorité est accordée de plus en plus à l'anglais et la motivation des élèves à apprendre le français est de plus en plus faible (NZZ 2004).

Est-ce que la réorientation des enseignements vers l'anglais est vraiment efficace d'un point de vue économique ? Quelle doit être la place des langues nationales ?

3. Les langues et les territoires de la place financière suisse

Le secteur financier est caractérisé par des compétences de très haut niveau et peut être situé dans le domaine de l'économie de la connaissance. Par conséquent, les politiques éducatives sont mentionnées parmi les facteurs garantissant la compétitivité de la place financière par l'Association suisse des banquiers (2007, p. 5), même si cet élément n'est mentionné qu'après une liste de variables plus importantes.

3.1 L'espace linguistique de référence

Le système bancaire suisse a connu son développement plus soutenu autour des deux guerres mondiales. Le choix politique de la neutralité perpétuelle parmi les trois des grandes puissances belligérantes a permis à la Suisse de proposer aux clients internationaux un cadre de stabilité politique, économique et monétaire en rupture par rapport aux conditions précaires des pays belligérants où le financement des guerres avait mené à un endettement public insoutenable qui s'est traduit par des hausses des impôts et des taux d'inflation très élevés. Sans pouvoir offrir les conditions cadre de l'économie américaine, en Europe la Suisse était caractérisée par un fort avantage territorial en raison de sa proximité.

Après la seconde guerre mondiale, l'expertise en matière de gestion de fortune développée au cours des années combinée avec les avantages fiscaux que le secret bancaire pouvait garantir a attiré constamment des capitaux en provenance des pays frontaliers qui se trouvaient à l'époque en pleine expansion économique. Si au départ la Suisse représentait essentiellement un abri pour des capitaux en fuite des pays belligérants, la compétition entre établissements en Suisse et la concurrence croissante dans d'autres pays incite les acteurs présents dans le système à fournir des services spécialisés. Par ailleurs, au fur et à mesure que la situation politique et monétaire se stabilise le coût d'opportunité de garder la fortune en Suisse sans la pouvoir rapatrier légalement en raison des dispositions nationales sur la fiscalité et les mouvements des capitaux présente un coût d'opportunité croissant pour les clients et les potentiels clients étrangers. En effet, la prise en charge de la fortune par des gérants de patrimoines en Suisse implique que ces dépôts ne peuvent pas être investis dans les pays où se concentrent les activités économiques des clients. Par conséquent, les opérateurs de *private banking* doivent garantir à la fois une gestion de très haut niveau et possiblement une bonne connaissance des pays d'origine et des systèmes juridiques et fiscaux locaux pour garantir limiter les coûts liés aux différents systèmes fiscaux.

La présence de trois langues parlées dans des régions linguistiques transfrontalières se traduit dans l'émergence de différents pôles spécialisés dans la gestion de patrimoines. Genève, qui

jouit d'une tradition séculaire dans ce secteur d'activité qui remonte à l'expulsion des banquiers huguenots de la France après la révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV (Schäpper 1999, p. 19). Outre à cette tradition qui se manifeste entre autre par la présence de familles de banquiers privés toujours actifs dans le secteur et rassemblés dans l'Association suisse de banquiers privés (ASBP), Genève profite de la présence des institutions internationales qui créent une demande pour des services complémentaires similaires par rapport à ceux dont nécessite la banque privée, comme des grands-hôtels internationaux et des services d'appui pour des personnes extra-européennes. Le pôle de Genève rassemble trois fonctions essentielles : tout d'abord l'expertise en matière de gestion des grandes fortunes privées de clients non-résidents en particulier en provenance de pays extra-européens. Deuxièmement, une spécialisation pour la clientèle française. Troisièmement, la place genevoise est particulièrement intéressante pour l'implantation des activités suisses des établissements bancaires français qui peuvent opérer dans un environnement linguistique homogène.

L'élément linguistique peut être considéré comme un facteur institutionnel promoteur pour la localisation de ce type d'activité économique. Les différences en termes d'institutions politiques, juridiques et culturelles qui existent entre la France et la Suisse créent des incitations pour l'implantation dans la Confédération d'un certain nombre d'activités économiques dont la gestion de la fortune privée. Le partage de la langue officielle avec la France qui caractérise l'État de Genève incite les clients et les groupes financiers français à s'installer dans cette ville plutôt qu'ailleurs. En conséquence, les organisations présentes à Genève auront tendance à fournir des services et à créer un cadre institutionnel favorable à la réalité française. Le même principe peut s'appliquer aux clients extra-européens qui profitent des aménagements institutionnels et linguistiques liés à la présence d'institutions internationales établies dans la cité de Calvin, notamment la disponibilité de services complémentaires dans les six langues officielles de l'ONU.

Le pôle de Zurich, en revanche, aura un moindre intérêt à se spécialiser dans la gestion des grandes fortunes étrangères et au marché français, mais plutôt à développer son attractivité les acteurs en provenance des pays germanophones et pour maximiser les effets de *cluster* liées à la présence de la bourse SWX.

3.2 *Les marchés financiers transnationaux: vers une déterritorialisation?*

Au cours du XX^e siècle, la Suisse a acquis une place de premier plan dans le secteur financier. D'après des estimations de l'Association suisse des banquiers (ASB), le secteur financier génère 15 % de la valeur ajoutée du pays, contribue à 16 % des recettes fiscales et emploie 5 % de la main-d'œuvre, qui est trois fois supérieure par rapport à la moyenne nationale (ASB 2007, p. 6).

Dans ce segment du *Private Banking*, qui rassemble les activités de gestion de fortunes privées et institutionnelles, la Suisse demeure leader mondial en termes d'actifs gérées (30 % de la fortune transfrontalière au niveau mondial). Le marché est contrôlé à 50 % par les deux grandes banques commerciales UBS et Crédit Suisse, à 20 % par 150 banques internationales, à 16 % par des banques d'investissement, et à 7 % par les banquiers privés traditionnels (Geiger et Hürzeler 2004, p. 94).

Or, à l'échelon mondial, la distribution territoriale de la richesse est en changement constant. Particulièrement marquante est l'évolution de la distribution des grandes fortunes dont la

croissance plus forte est enregistrée en Amérique latine, au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie (Capgemini 2008, p. 3). Les principaux compétiteurs dans ce secteur de spécialisation sont deux pays de taille très exigüe : le Luxembourg et Singapour (ASB 2007, p. 8), dont les opérations financières transnationales sont de loin la première activité économique et par conséquent au centre de l'attention des législateur.

En raison de la forte mobilité territoriale des capitaux, la compétitivité d'une place financière peut être remise en cause en tout moment. Les variables institutionnelles les plus fréquemment utilisées pour expliquer cet avantage d'emplacement sont la stabilité politique et monétaire, la protection de la sphère privée, les accords internationaux et les politiques d'éducation. Le maintien d'un rôle de *leader* mondial dans le secteur de la gestion de la fortune – privée et commerciale – est cité comme première priorité pour le système bancaire suisse (cf. ASB 2007, p. 5) qui doit être garanti entre autre par « une qualité exceptionnelle dans le conseil et le service. Considérant qu'environ un tiers des clients est composé par des non-résidents, les compétences linguistiques jouent un rôle de premier plan.

D'après une déclaration de Hans Bär, le Private Banking « c'est l'ensemble des services qu'un client peut souhaiter obtenir et va donc bien au delà de la gestion de patrimoine. Le Swiss Private Banking commence avec nos trois aéroports de Genève, Bâle et Zurich, continue via les stations de train et les hôtels de luxe jusqu'aux portes de la confiserie Sprüngli. Le Swiss Private Banking comprend nos hôpitaux, nos institutions culturelles, nos médias, nos avocats, nos magasins, nos écoles, internats, universités et bien sûr, nos banques et gestionnaires de patrimoine » (Geiger et Hürzeler 2004, p. 94).

3.3 *Mondialisation et intégration européenne : des territorialités incertaines*

À l'heure actuelle le système bancaire suisse est conditionné par deux évolutions parallèles au niveau européen et mondial. D'un côté, la mondialisation des marchés se traduit par une forte mobilité des capitaux à l'échelon mondial, un nombre relativement limité de réglementations et l'incapacité de garantir un contrôle sur les activités en provenance de certains pays. D'autre côté, l'intégration européenne vise à la création d'un espace économique à l'échelle continentale caractérisé par des règles communes visant à garantir une « concurrence libre et non faussée ». La Suisse réserve à l'intégration européenne une attitude ambiguë et fortement conditionnée par des spéculations sur la compétitivité de la place financière.

En mai 1992, le Conseil fédéral suisse a déposé une demande d'adhésion officielle aux communautés européennes. Suite au rejet de l'adhésion à l'Espace économique européen par 50,3 % de la population lors d'un référendum, la procédure d'adhésion a été bloquée, sans pourtant que la demande d'adhésion soit formellement retirée. Pour répondre à la volonté d'intégration de la part de larges secteurs de la population et de l'économie, le Conseil fédéral a entamé procédure d'intégration fondée sur des accords bilatéraux sectoriels qui permettent d'élargir à la Suisse les effets d'un grand nombre de dispositions contenues dans les traités et les directives européennes sans devoir pourtant accepter automatiquement l'acquis communautaire.

Politiquement, la voie bilatérale trouve une acceptation assez large au sein de la population car elle permet de tirer parti des bénéfices de l'intégration sans devoir accepter automatiquement des décisions prises dans des procédures non conformes aux principes de la démocratie directe. Dans les milieux économiques et financiers, la voie bilatérale est

considéré « la voie bilatérale est de loin la plus favorable » (economiesuisse 2007, p. 1). L'argumentaire utilisé souligne que l'accès au marché unique européen est désormais garanti par les accords bilatéraux et que l'adoption de l'acquis communautaire en matière de politique monétaire, commerciale et sociale pourrait porter atteinte à la stabilité des prix, à la compétitivité en matière fiscale et à la cohésion sociale qui garantissent le bien-être économique du pays.

Les critiques adressées à cette approche se fondent sur des doutes relatifs la praticabilité de cette voie dans la longue période et l'incertitude qui découle pour la stabilité économique suisse. En effet, le revers de la médaille de pouvoir choisir les domaines dans lesquels être intégré et les domaines dans lesquels on souhaite garder la souveraineté est que l'Union européenne peut se réserver d'élargir ou non certains bénéfices à la Suisse.

Le succès de la voie bilatérale peut s'expliquer également par le fait que les représentants des intérêts suisses participent « par procuration » aux prises de décisions au niveau européen. Tout en n'ayant pas de représentants ni d'observateurs dans le Conseil de l'Union européenne, les intérêts suisses sont représentés au sein des organisations factuelles européennes qui sont régulièrement consultées lors de l'élaboration des directives et des règlements européens. Par ailleurs, bien que les traités soient négociés bilatéralement entre les représentants de la Commission et du Conseil et les représentants du Conseil fédéral, la Suisse peut parallèlement s'appuyer sur ses relations diplomatiques bilatérales avec des États-membres de l'Union pour influencer les prises de décisions et les positions de l'Union. Cette approche pragmatique peut être efficace tant que l'Union européenne est perçue par ses citoyens comme un espace de négociation pour coordonner les intérêts particuliers des pays et des groupes d'intérêt plutôt qu'une institution politique agissant dans l'intérêt commun des Européens.

Si les institutions politiques de l'Union européenne restent assez faibles et dominés par des intérêts nationaux, les institutions économiques connaissent une intégration beaucoup plus poussée qui dépasse souvent le niveau continental. Les positions de l'Association des banquiers suisses par rapport aux opportunités du marché commun reflètent cette ambiguïté entre la volonté de profiter à plein des opportunités du marché unique européen, sans pourtant perdre les occasions présentées par la mondialisation.

La stabilisation économique et politique garantie dans l'après guerre par l'intégration européenne a redimensionné l'avantage comparatif dont bénéficiait la Suisse autour des deux guerres. En revanche, la stabilité politique et monétaire du continent et l'ouverture des marchés permettent aux groupes financiers suisses de conquérir de nouveaux marchés.

Dans le secteur bancaire, on a assisté dans les dernières années à un fort mouvement de fusions et d'acquisitions avec l'apparition de quelques « champions » transnationaux. Dans cette vague de fusions, les groupes suisses ont joué un rôle de précurseurs mais ont perdu des positions dans les classements européens et internationaux. Des spéculations commencent à circuler sur la possibilité que la première banque suisse, UBS, puisse être acquise par un grand groupe étranger (NZZ 2008). Pour l'équilibre institutionnel suisse, une telle perspective aurait un impact symbolique encore plus fort que la faillite et l'acquisition de la compagnie aérienne nationale par un groupe allemand. La conséquence serait que le plus grand groupe bancaire du pays serait administré depuis un siège social situé dans un autre pays. Dans le secteur clé de la gestion de patrimoines la quote-part des groupes étrangers dépasserait les 50 %.

D'un point de vue institutionnel, un évènement de ce type pourrait contribuer à affaiblir le lien entre des organisations privés et le territoire de référence et à créer des incitations pour une transition vers une gouvernance du territoire focalisée sur l'attractivité pour des grands groupes internationaux. D'un point de vue linguistique il est possible de se demander quelles pourraient être les conséquences d'une évolution de ce type. Les études de cas démontrent qu'indépendamment de la structure hiérarchique formelle et de la politique linguistique officielle du groupe, la langue parlée par la majorité de l'équipe dirigeante peut se traduire par l'apparition d'une hiérarchie informelle (Marschan-Piekkari 1999 et Frederikkson *et al.* 2006). Une connaissance plus approfondie de la gouvernance linguistique de l'entreprise pourrait ainsi permettre d'établir un lien entre la gouvernance d'entreprise et les la gouvernance territoriale.

Conclusion

La place financière suisse constitue un exemple intéressant pour étudier les interdépendances entre variables institutionnelles de type linguistique, juridiques, politique et territoriales. Un cadre politique, territorial et linguistique particulièrement favorable a permis l'émergence en Suisse d'une place financière particulièrement compétitive. Aujourd'hui les recommandations officielles des acteurs concernés semblent voir dans des institutions de type juridique la meilleure méthode pour en garantir la compétitivité en laissant peu de place à d'autres considérations. Une analyse économique-institutionnelle des enjeux de la place financière suisse incluant des variables linguistiques et institutionnelles permettrait de mieux comprendre le rôle de la langue en tant que facteur déterminant dans la gouvernance d'entreprise et la gouvernance territoriale. Par ailleurs, une analyse de ce type pourrait ouvrir des nouvelles pistes de réflexion pour comprendre les interdépendances entre des politiques d'aménagement du territoire, d'aménagement linguistique et la réglementation des marchés et aider dans la formulation de politiques publiques en faveur de la promotion territoriale.

Bibliographie

- AKERLOF, George A. 1970. « The Market for “Lemons”: Quality Uncertainty and the Market Mechanism » *The Quarterly Journal of Economics* 84 (3): 448-500
- ASSOCIATION SUISSE DES BANQUIERS (2007) Swiss Banking – Roadmap 2015.
<http://www.swissbanking.org/swiss-banking-roadmap.pdf> (consulté le 3 juillet 2008)
- BADIE, Bertrand (1995) *La fin des territoires*. Paris : Fayard, 276 pp.
- BECKER, Gary. 1957. *Economics of Discrimination*. Chicago, IL: Chicago University Press, 178 pp.
- BLOOM, David E. et Gilles GRENIER. 1992. « Earnings of the French Minority in Canada and the Spanish Minority in the United States » dans Barry R. CHISWICK (dir.) *Immigration, Language and Ethnicity*. Washington, DC: The AEI Press, pp. 373-409
- BURCKHARDT, Till. 2007. « Information Asymmetry and Language Diversity : A European Perspective » Mémoire réalisé dans le cadre du master-recherche Gouvernance économique, Sciences Po Paris.
- CAPGEMINI (2008) World Wealth Report 2008
http://www.capgemini.com/resources/thought_leadership/world_wealth_report_2008/ (consulté le 10 juillet 2008)
- COASE, Ronald H. 1937. « The Nature of the Firm » *Economica* 4: pp. 386-405
- ECONOMIESUISSE (2006) « Europapolitik : Erfolg durch Pragmatismus » Positionspapier
http://www.economiesuisse.ch/web/de/PDF%20Download%20Files/PosPap_Europa_20060228.pdf (consulté le 10 juillet 2008)
- EUROBAROMÈTRE (2006) « Les Européens et leurs langues » *Eurobaromètre spécial* 243
http://ec.europa.eu/education/policies/lang/languages/eurobarometer06_fr.html (consulté le 5 juin 2008)
- FREDERIKSSON, Riikka, Wilhelm BARNER RASMUSSEN, and Rebekka PIEKKARI. 2006. « The multinational organization. The notion of a common corporate language. » *Corporate Communications: An International Journal* 11 (4): pp. 406-423
- GEIGER, Hans and Harry HÜRZELER. 2003. « The Transformation of the Swiss Private Banking Market. » *Journal of Financial Transformation* 9: pp. 93-104
- GINSBURGH, Victor et Sholmo WEBER. 2005. « Language Disenfranchisement in the European Union » *Journal of Common Market Studies* 43: pp. 273-268
- GREENBERG, Joseph. 1956. « The Measurement of Linguistic Diversity » *Language* 32 (1): pp. 109-115
- GRIN, François et Britta KÖRTH. 2005. « On the reciprocal influence of language politics and language education: The case of English in Switzerland » *Language Policy* 4 (1) : pp. 67-85
- GRIN, François. 1999a. *Compétences et recompensens. La valeur des langues en Suisse*. Fribourg : Éditions universitaires
- GRIN, François. 2003. « Language Planning and Economics » *Current Issues in Language Planning* 4 (1): pp. 1-66
- GRIN, François. 2005. « L’enseignement des langues étrangères comme politique publique » Rapport pour le Haut conseil de l’évaluation de l’école 19.
http://cisad.adc.education.fr/hcee/documents/rapport_Grin.pdf (consulté le 3 mai 2007)
- GRIN, François. 2006. « Economic Considerations in Language Policy » dans Thomas RICENTO (dir.) *An Introduction to Language Policy. Theory and Method*. Oxford : Blackwell Publishing, pp. 77-94

- HOCEVAR, Toussaint. 1975. « Equilibria in Linguistic Minority Markets » *Kyklos* 28 (2): pp. 337-357
- LANG, Kevin (1986) « A Language Theory of Discrimination » *The Quarterly Journal of Economics*, 101 (2), pp. 363-82
- MARSCHAN-PIEKKARI, Rebecca, Denice E. WELCH, Lawrence S. WELCH. 1999. « In the Shadow: The Impact of Language on Structure, Power, and Communication in the Multinational » *International Business Review* 8: pp. 421-440
- NORTH, Douglass. 1990.. *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge : Cambridge University Press, 152 pp.
- NZZ (2004) « Englisch ist beliebteste Fremdsprache » *Neue Zürcher Zeitung* 20 août 2004 <http://www.nzz.ch/2004/08/20/zh/newzzDY481TU7-12.html> (consulté le 10 juillet 2008)
- NZZ (2008) « Keine Atempause für die UBS » *Neue Zürcher Zeitung* 18 mars 2008 http://www.nzz.ch/nachrichten/wirtschaft/aktuell/keine_atempause_fuer_die_ubs_1.691331.html (consulté le 10 juillet 2008)
- SABOURIN, Conrad F. 1985. « La théorie des environnements linguistiques » dans François Vaillancourt (ed.) *Économie et Langue*. Québec (QC) : Conseil de la langue française, pp. 59-82
- SCHÄPPER, Gerhard R. 1997. *La banque privée suisse et ses défis à venir*. Genève : Swiss Private Bankers Association, 66 pp.
- SELTEN, Reinhard et Johnatan POOL. 1991. « The Distribution of Foreign Language Skills as a Game Equilibrium » dans Reinhard SELTEN (dir.) *Game Equilibrium Models IV: Social and Political Interaction*. Berlin: Springer-Verlag, pp. 64-87
- SPENCE, Michael. 1973. Job Market Signaling. *The Quarterly Journal of Economics* 74 (3): pp. 355-374
- STIGLER, George J. 1961. « The Economics of Information » *The Journal of Political Economics* 69 (3): pp. 213-225
- STIGLITZ, Joseph E. 1979. « Equilibrium in Product Markets with Imperfect Information. » *The American Economic Review* 69 (2): pp. 339-345
- TAYLOR, Charles Lewis and Michael C. HUDSON. 1972. *The World Handbook of Political and Social Indicators*. (2^e édition). Yale University Press, New Haven, (CT).
- VAILLANCOURT, François. 1980. *Difference in Earnings by Language Groups in Quebec, 1970. An Economic Analysis*. Québec (QC): Centre international de recherche sur le bilinguisme (publication B-90).
- VAILLANCOURT, François. 1991. *Les déterminants des revenus de travail en économie bilingue*. Québec (QC) : Office de la langue française <http://www.cslf.gouv.qc.ca/Publications/pubB132/B132ch8.html#8B> (consulté le 12 juin 2007)
- VAN PARIJS, Philippe. 2004. « Europe's Linguistic Challenge ». *European Journal of Sociology* 45, pp. 113-154